L'INFORMATIQUE UN ELEMENT AUTONOME DE CROISSANCE ECONOMIQUE

Pierre AUDOIN •

Informatique et aménagement du territoire sont des phénomènes qui, pris isolément, font résolument « moderne » et « évolué » (1) ; il n'est donc pas étonnant qu'associés, ils produisent un effetchoc certain ; de là à attendre des miracles de la rencontre d'une technique révolutionnaire et d'une politique nouvelle, il n'y a qu'un pas qui a été trop souvent franchi. Notre propos, qui pourra apparaître un peu pessimiste sera de tenter de marquer les limites et les contraintes qui pèsent sur la dualité informatique et aménagement du territoire.

Les relations entre informatique et aménagement du territoire sont nombreuses, complexes, et de nature très différentes. On peut évoquer, par exemple, l'apport fructueux que constitue l'informatique comme outil d'aide à la décision pour des aménageurs de territoire (collecte de données, banque de données régionales, simulation de modèles de développement, etc.), mais nous n'aborderons que deux thèmes qui nous semblent majeurs : l'influence de l'industrie de l'informatique et celle de l'utilisation de l'informatique sur l'aménagement du territoire. Quelle a été leur importance réelle dans le passé?

Comment concilier au mieux, dans l'avenir, les impératifs du développement de l'informatique (sous son aspect industriel comme sous celui de son utilisation) et ceux d'une politique volontariste d'aménagement du territoire?

Jusqu'à présent, une faible influence sur l'aménagement du territoire

Force est de constater aujourd'hui que le développement de l'informatique sous toutes ses formes n'a eu, au cours des années récentes, que peu d'influence sur l'aménagement du territoire. On peut certes le déplorer, mais seuls s'en étonneront ceux qui attribuent à l'informatique une puissance et une ubiquité magiques, très éloignées des réalités objectives.

En ce qui concerne l'industrie de l'informatique, il convient de distinguer deux branches d'activités bien distinctes : celle consistant à produire des matériels (ordinateurs, périphériques, terminaux), qui réunit des caractéristiques techniques et économiques très voisines de l'industrie électronique, et celle qui a une activité essentiellement immatérielle, de conseil et de services et présente des aspects relativement originaux.

Bien qu'a priori aucune contrainte de localisation ne pèse fortement sur l'industrie des matériels informatiques, celle-ci n'a, par exemple en France, guère échappé à la loi de concentration en région parisienne qui est le lot de la majeure partie des entreprises françaises. Sur un effectif estimé à 40 000 dans l'industrie des matériels informatiques en 1970, on constate que 73 % d'entre eux sont implantés en région parisienne. Les développements non négligeables constatés au cours des dernières années en province, et notamment dans le Sud-Ouest, sont plus le résultat de la politique d'aménagement du territoire que la traduction d'une vocation régionale spontanée, qui serait propre à l'industrie de l'informatique.

De grands espoirs avaient été fondés sur l'industrie de conseil et services en informatique. Employant près de 10 000 personnes en 1970 au sein d'environ 500 entreprises, généralement de petite dimension, cette nouvelle industrie semblait constituer un atout important pour l'implantation d'activités « tertiaires » en province. Dans ce secteur, les résultats n'ont pas correspondu aux espérances; certes un nombre important (plus de 200) de petites entreprises de conseil et services en informatique ont été créées au cours des toutes dernières années en province; certaines sont en pleine expansion et auront des effets d'entraînement non négligeables sur l'économie régionale, mais 72 % de ces entreprises sont

⁽¹⁾ Notons que ces phénomènes ont suscité deux créations inusitées dans le système administratif français : les Délégations à l'informatique et à l'aménagement du territoire.

encore en région parisienne et, parmi elles, les grandes entreprises à vocation nationale voire internationale.

Cet état de fait n'est que la résultante des contraintes de localisation qui, contrairement aux apparences, pèsent de manière impérieuse sur les sociétés de conseil et services en informatique. Celles-ci sont attirées par l'existence de deux pôles : un pôle de formation adéquat qui puisse alimenter les Ssci (2) en spécialistes de valeur, un pôle de clientèle qui doit être extrêmement proche, étant donné la nécessité de contacts quasi-quotidiens entre les Ssci et leurs clients.

Ceci nous amène à aborder le second aspect du développement de l'informatique, celui de son utilisation dans la quasi-totalité des secteurs économiques, et à nous demander si sur ce plan elle a eu un effet bénéfique sur l'aménagement du territoire. Nous reprendrons encore ici le cas de la France.

Le parc français d'ordinateurs atteignait près de 6 000 ordinateurs en 1970, représentant une valeur en équivalent/vente de 9,7 millions de F et nécessitant l'emploi de 70 000 personnes.

Si l'on ventile ce parc sur le plan régional, on observe une étroite corrélation entre le degré d'industrialisation et le degré d'informatisation.

Régions	Recette fiscale (1969)	Parc des ordinateurs (1969)
Région parisienne	58,2 %	60,4 %/0
Sud-Est	$10,4^{-0}/_{0}$	9,6 %
Est	$6,4^{-0}/_{0}$	7 0/0
Sud-Ouest	6 0/0	5,2 0/0
Divers	20 0/0	17,8 %
FRANCE	100 0/0	100 %

⁽²⁾ Sociétés de services et conseil en informatique.

Les grandes lignes d'une politique informatique

Il est aisé de constater que l'informatisation du pays n'a fait que suivre son industrialisation, avec la concentration traditionnelle en région parisienne.

Une politique informatique favorable à une politique de géographie volontaire peut revêtir une double forme. Nous passerons rapidement sur la première, qui consisterait à favoriser l'implantation des entreprises informatiques en province. Les méthodes en sont connues (primes, détaxations fiscales, etc.); dans ce cas, la politique générale appliquée à l'ensemble de l'industrie peut être poursuivie en ce qui concerne l'informatique; tout en étant positifs, des résultats rapides et spectaculaires ne peuvent être espérés en suivant cette voie.

Une autre forme devrait être d'utiliser la pénétration universelle de l'informatique dans l'ensemble des activités de la nation, non seulement comme moyen de progrès mais aussi comme facteur d'aménagement du territoire.

Une fois cette déclaration faite, et dès lors qu'il s'agit de mettre en œuvre une politique concrète, il convient à notre avis d'éviter un double écueil :

— avoir une vue trop pointilliste et à court terme du phénomène qui inciterait à n'agir qu'au coup par coup, en réaction, sur des « moyens informatiques » qui ne sont eux-mêmes que les conséquences visibles d'organismes et de processus en profondes mutations.

C'est ainsi qu'on pourrait appliquer aux centres de calcul un arsenal de contraintes et d'incitations qui tendrait à empêcher leur implantation ou leur développement dans une région déterminée déjà congestionnée.

Nous pensons que les résultats d'une telle politique ne seront guère probants, car elle tend à vouloir agir sur les effets plus que sur les causes.

 à l'inverse, on peut avoir une vision grandiose de la conception et de la création ex-nihilo d'une vaste structure « informationnelle » quadrillant un pays avec un réseau d'ordinateurs interconnectés, et qui servirait de « pôle d'entraînement » à l'ensemble des agents économiques qui viendraient s'y insérer.

Sans nier, bien au contraire, l'importance d'un réseau, fiable et d'accès économique, de transmission de données à l'échelle nationale, pour l'aménagement du territoire, il ne faut pas pour autant céder au vertige d'un mythe. Une vision globale trop ambitieuse est irréaliste.

Pour que l'informatique puisse être un outil révolutionnaire au service de l'aménagement du territoire, il faudrait en effet qu'elle fût une activité autonome; or l'informatique, à une exception près que nous décrirons, n'est qu'une activité induite.

Chaque fois que l'informatique pénètre un secteur économique cohérent, possédant sa propre dynamique, ressentant l'informatique comme utile, elle ne peut être considérée que comme une activité induite. En d'autres termes, le rythme et les modalités de son développement sont dépendants étroitement de la croissance du secteur utilisateur.

Par exemple, on ne peut agir directement sur la politique informatique du secteur bancaire, sans reposer tout le problème des structures et de la politique du secteur bancaire lui-même. L'aménageur du territoire doit en tirer les conclusions qui s'imposent, et s'intéresser beaucoup plus aux conditions de développement des grands secteurs économiques, qu'à un de leurs épiphénomènes, l'ordinateur.

Mais il existe une importante exception, c'est le cas d'un secteur économique, hétérogène, sous-développé ou en régression, non conscient des possibilités de l'informatique; dans ce cas, si certaines conditions sont réunies, le développement de l'informatique peut précéder et induire le développement économique (3).

⁽³⁾ C'est ainsi que, bien loin d'être un luxe inutile et coûteux, l'informatique est un atout fondamental pour harmoniser la croissance des pays en voie de développement.

L'exemple type d'un tel secteur est celui des moyennes et petites industries, qui constituent largement le tissu économique des provinces et qui utilisent deux fois plus de personnes que les grandes entreprises (employant plus de 500 personnes).

Bon nombre de ces petites et moyennes industries se voient menacées d'élimination, faute de pouvoir s'adapter aux conditions modernes de la concurrence, il en résulte à terme la mort par asphyxie de petites villes de province naguère florissantes. Il est évident que l'introduction de l'informatique au sein de ces entreprises, serait susceptible de recréer des conditions nouvelles d'expansion.

Mais la mise en œuvre correcte de l'informatique qui, seule, permet d'en tirer tous les avantages, nécessite dans une entreprise :

- la mise en place de structures et de méthodes nouvelles;
- la formation des utilisateurs et l'information des cadres et employés de l'entreprise;
- la formation des responsables informatiques, difficiles à recruter sur le marché local du travail;
- la disposition d'un ordinateur, suffisamment puissant pour prendre en charge des applications de plus en plus évoluées;
- la disposition de programmes représentant un investissement intellectuel important.

Il est évident que la plupart des petites et moyennes industries, non seulement ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre de façon correcte l'informatique, mais même ne soupçonnent pas les possibilités offertes par cette technique.

L'utilisation coopérative de l'informatique permet d'apporter le plus souvent une solution correcte à ce problème. C'est pourquoi une politique de l'Etat tendant à promouvoir l'utilisation coopérative de l'informatique peut avoir des effets d'entraînement à terme extrêmement importants vis-à-vis de l'aménagement du territoire.

Cette politique est, en France, d'ores et déjà menée par la Délégation à l'Informatique sous l'égide du secrétaire d'Etat aux moyennes et petites industries et du ministre du Développement industriel, qui a affecté en 1971 un certain nombre de crédits réservés aux actions de politique industrielle à cette fin. Cette politique est menée en liaison étroite avec la Délégation à l'aménagement du territoire.

Trois exemples nous permettront de concrétiser les modalités et les conséquences de cette politique :

On peut tout d'abord encourager la production des programmes dans un organe collectif (Association, centre de productivité, etc.). C'est ainsi qu'une convention vient d'être passée avec l'Apiet (Association pour le progrès de l'industrie dans l'ennoblissement textile).

Les programmes sont produits pour les besoins particuliers d'une branche

professionnelle et sont utilisés par l'ensemble des entreprises adhérentes sur tout le territoire français. Cette forme d'action tend essentiellement à résoudre les problèmes d'application, de formation, de diffusion des méthodes modernes de gestion au sein des entreprises d'une même branche. Son intérêt résulte du partage entre de nombreux utilisateurs du coût de programmes bien adaptés à des applications spécifiques. Sur le plan régional, il permet de dynamiser nombre de moyennes et petites industries.

On peut aussi favoriser la création d'un centre informatique, réunissant des moyens en matériel et en hommes, par un groupe d'utilisateurs situé dans une zone géographique limitée (des conventions ont été passées en France dans ce but à la Chambre de commerce de Bergerac et à celle de Carcassonne). Cette forme de coopération permet de disposer d'un ordinateur suffisamment puissant, offrant de larges possibilités, de partager les coûts des programmes et de la formation, et offre l'avantage de faciliter la solution des problèmes humains à un niveau collectif, ce qui s'avérerait impossible dans le cadre étroit et rigide d'une petite entreprise. La difficulté de cette formule (ce qui nécessite une politique interventionniste de la part de l'Etat) réside dans l'impossibilité de rentabiliser le centre pendant la période de démarrage (investissements de départ lourds, et nombre de participants insuffisants).

Le fonctionnement de tels centres est susceptible de modifier radicalement l'économie de toute une région.

Enfin, une formule hybride, qui consiste dans certaines régions à utiliser un centre informatique déjà existant (société de service, collectivité locale) pour promouvoir de façon progressive l'utilisation de l'informatique au sein des moyennes et petites industries. Pour faciliter cette promotion on encourage le développement de programmes adaptés à leurs besoins. Cette solution permet ici l'introduction de l'informatique, sans exiger d'elles au départ d'investissements significatifs (une convention vient d'être passée dans ce but à la Soref de Saint-Malo).

Dans tous ces exemples, l'introduction de l'informatique précède le développement économique. Bien loin d'être un phénomène induit, elle agit en tant qu'élément autonome de croissance économique. En modifiant de manière radicale les conditions de croissance des moyennes et petites industries dans les régions, elle déclenche des processus bénéfiques à l'aménagement qui ne ferait que s'amplifier par la suite; l'informatique apparaît donc dans ce cas comme un véritable « multiplicateur » d'aménagement du territoire.

Si elle n'est pas un « outil-miracle » à la disposition de l'aménageur du territoire, l'informatique peut cependant jouer un rôle prépondérant pour accélérer la croissance des régions.